



*Procès verbal de la réunion de conseil du 17/03/2014.*

Présents (12).	Absents (3)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Pierre MELOT</li> <li>- Mme Isabelle DENIS</li> <li>- Mme Bernadette COMBETTES</li> <li>- Mme Martine FROGEAIS</li> <li>- M. Gilbert GEORGEAULT</li> <li>- M. Dominique GREGOIRE</li> <li>- M. Alain HAUTOIS</li> <li>- Mme Chrystèle LEFEVRE</li> <li>- M. Yves LEHUEROU</li> <li>- Mme Anne-Marie MORLIER</li> <li>- Mme Nicole ORHAN</li> <li>- Mr Benoit POULAIN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Annie THEPAUT</li> <li>- Mme Gabrielle LE DEAN</li> <li>- Mr Armel GODAIS</li> </ul>

M. Armel GODAIS donne procuration à M. Dominique GREGOIRE.

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER.

Présents : 12

Votants : 13

**1 ) Comptes administratif du budget communal et affectation de résultat 2013**

Le grand livre et le compte administratif 2013 seront commentés et détaillés lors de la séance.

**Compte administratif Budget Communal**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	8 672.25			44 546.06	8 672.25	44 546.06
Opérations de l'exercice	376 622.85	369 590.63	101 481.45	144 733.33	478 104.30	514 323.96
<b>TOTAUX</b>	<b>385 295.10</b>	<b>369 590.63</b>	<b>101 481.45</b>	<b>189 279.39</b>	<b>486 776.55</b>	<b>558 870.02</b>
Résultats de clôture	-15 704.47			87 797.94	72 093.47	
Restes à réaliser			6 700.00			

## Affectation des résultats

En fonctionnement, déficit de : 15 704.47 €

En investissement, excédent de : 87 797.94 €

Proposition à l'assemblée d'affecter le résultat de 2013 : le déficit de fonctionnement sera reporté dans le compte fonctionnement 2014. L'excédent d'investissement sera reporté dans le compte investissement 2014.

## 2) Approbation du Compte de gestion pour le budget communal 2013 :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants ;

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par Monsieur Bruno LE BERRE, Receveur Municipal à la Guerche de Bretagne, et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune du Maire et le compte de gestion du receveur,

Mr le Maire sort de la salle. Mme Isabelle DENIS soumet le compte gestion du budget communal au vote. A l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve le compte gestion du budget communal et l'affectation du résultat.

## 3) Comptes administratif de l'assainissement et affectation de résultat 2013

### Compte administratif Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			13 018.96		13 018.96	
Opérations de l'exercice	21 524.90	23 811.21	15 291.58	14 478.84	36 816.48	38 290.05
<b>TOTAUX</b>	<b>21 524.90</b>	<b>23 811.21</b>	<b>28 310.54</b>	<b>14 478.84</b>	<b>49 835.44</b>	<b>38 290.05</b>
Résultats de clôture		2 286.31	-13 831.70		-11 545.39	
Restes à réaliser						

Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

### **Affectation des résultats**

En fonctionnement, excédent de : 2 286.31 €

En investissement, déficit de : 13 831.70 €

Proposition à l'assemblée d'affecter le résultat de 2013 : l'excédent de fonctionnement sera transféré dans le compte Assainissement investissement de 2014. le déficit d'investissement sera reporté dans le compte Assainissement investissement 2014.

### **4) Approbation du Compte de gestion pour l'assainissement 2013 :**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants ;

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par Monsieur Bruno LE BERRE, Receveur Municipal à la Guerche de Bretagne, et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune du Maire et le compte de gestion du receveur,

Mr le Maire sort de la salle. Mme Isabelle DENIS soumet le compte gestion de l'assainissement au vote. A l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'assainissement et l'affectation du résultat.

### **5) Questions diverses.**

Mr le Maire nous informe que l'aménagement provisoire du carrefour de la route de Chancé et de Louvigné de bais est en place. Et qu'un boîtier a été installé au niveau du pont pour pouvoir effectuer un relevé du nombre de véhicules qui circule sur cette axe ainsi que leur vitesse.

La secrétaire de séance

Anne Marie MORLIER

Le Maire

Pierre MELOT